

Compte rendu conseil du 1 juin 2026
De la Commune de Verrières de Joux

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 10
- votants 10
- absents 1
- exclus 0

Séance du 1 juin 2026 à 20 heures

Date de convocation 28/05/2026 **Date d'affichage :** 05/06/2026

Etaient présents : BASTO José – GOMIMBAULX Elodie – KAELEBEL Océane
LESUEUR Brigitte - LOUVRIER Marc – MANZONI Marie – PILLOUD
Pascal – SCHNEIDER Damien – TOURNIER Belinda – VALGANON Aurélien
Absent excusé : KOGLER Sébastien

Objet :

1) Délégation adjoint aux finances

Avec l'accord préalable des 2 adjointes concernées, Monsieur Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour nommer Madame Belinda TOURNIER en tant qu'adjointe en charge des finances en remplacement de Madame Océane KAELEBEL.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer des arrêtés individuels apportant cette modification.

Séance n°06 – Affaire n°01

Présents : 10 Abstention(s) : 00 Pouvoir : 10 Pour : 10 Contre : 0

□

Objet :

2) Indemnités Ménage Salle des fêtes

Mme Océane Kaelbel, nommée adjointe devra assurer le ménage des salles communales
Il est demandé de fixer le montant du forfait ménage pour ces interventions. Après discussion et retour de Mme KAELEBEL,
Monsieur le Maire propose un forfait de 100 €.
Mme KAELEBEL ne participe pas au vote.

La proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

Séance n°06 – Affaire n°02

Présents : 10 Abstention(s) : 00 Exclu : 1 Pouvoir : 00 Pour : 9 Contre : 0

Objet :

3) Révision Tarif Salle des Fêtes

Suite à l'augmentation des coûts de l'énergie, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif des Salles Communales à partir des réservations faites après le 1 juillet 2026. Le Conseil insiste sur le fait que les réservations déjà passées et qui se dérouleront plus tard se feront au tarif de la précédente délibération.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de modifier le règlement proposé et les tarifs comme suit :

Petite Ecole

Electricité : 0.22 € / kWh

Personnes du village

- 2 jours : 130 € + Chauffage

Personnes extérieures

- 2 jours : 200 € + Chauffage

Associations

- 1 jour : Gratuit

Dans tous les cas une caution de 400 € sera demandée en plus d'une attestation d'assurance.

Salle des fêtes

Chauffage : 1.60 € / L

Personnes du village

- 1 jour : 250 € + Chauffage
- 2 jours : 300 € + Chauffage

Personnes extérieures

- 1 jour : 380 € + Chauffage
- 2 jours : 420 € + Chauffage

Associations

- 2 gratuités / an ensuite 80 € / jour + Chauffage

Location du vidéoprojecteur en option pour 20 € de plus.

Dans tous les cas une caution de 1 000 € sera demandée en plus d'une attestation d'assurance.

Désormais, un chèque de caution pour le ménage de 100 € sera demandé à partir des réservations faites après le 1 juillet 2026.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Séance n°06 – Affaire n°03

Présents : 10

Abstention(s) : 00

Pouvoir : 00

Pour : 10

Contre : 0

Objet :

4) Devis Travaux Voirie chemin des Granges d'Agneau

Monsieur le Maire présente un devis de la société TP ROLAND de 20 592.24 € pour le terrassement et l'élargissement de la chaussée chemin des Granges d'Agneau. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal accepte le devis et autorise la Maire à signer tous les documents y afférent.

Séance n°06 – Affaire n°04

Présents : 10 Abstention(s) : 01 Pouvoir : 00 Pour : 9 Contre : 0

Objet :

5) Subvention périscolaire

Lors de la réunion de la commission des élus et de l'association l'Ile aux Enfants, le 19 mai 2026, Mme DUPRAZ a présenté le bilan de l'activité périscolaire de l'association, en déficit, pour l'année 2025, et son budget prévisionnel 2026.

M. le Maire expose qu'il y a donc lieu de fixer le montant de la subvention pour l'année 2026.

Sur proposition des membres de l'association, dans le souci d'équilibrer les comptes, et dans le respect de la convention de partenariat signée avec la commune, le montant de la subvention pour l'année 2026 est évalué à 11050€

La subvention allouée à l'association du périscolaire est versée chaque année civile et révisable selon les résultats financiers obtenus en année N-1.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention de 14 500 € à l'association « ILE AUX ENFANTS » pour l'année civile 2026.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
- **PRÉCISE** que les budgets sont inscrits au Budget principal de l'année 2026 de la commune

Séance n°06 – Affaire n°05

Présents : 10 Abstention(s) : 00 Pouvoir : 00 Pour : 10 Contre : 0

Objet :

6) élections sénatoriales : désignation titulaire et suppléants

L'élection aura lieu le 5 juin à 7 h 30 en mairie. Des procurations seront données aux membres présents.

Objet :

7) Rectification délibération délégation au Maire (annule et remplace VDJ20260404

La maire ne participe pas au vote.

À la suite du contrôle de légalité de la sous-préfecture, il a été demandé de rectifier la délibération VDJ20260404 du 30 mars 2026 sur 2 points : la signature des baux communaux doit s'effectuer au cas par cas par délibération du Conseil Municipal.

Il a été demandé également de préciser l'exercice du droit d'intenter une action justice au nom de la commune

Le maire explique qu'au terme de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, que pour des raisons de rapidité et d'efficacité, que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement le débat du conseil municipal

avec des points relevant de la gestion quotidienne de la Commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs :

- Exercer un droit de préemption pour les terrains appartenant à la zone « U » du PLUIH, sur les biens immobiliers (montant inférieur ou égal à 200 000€),
- Passage des contrats d'assurances et acceptation des indemnités de sinistre y afférentes,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- Décider la création de classes dans les établissements d'enseignement.

Par rapport à la délibération du 30 mars 2026, la délégation du maire d'agir en justice est supprimée sur décision du Conseil Municipal.

Séance n°06 – Affaire n°07

Présents : 10 exclu : 1 Abstention(s) : 00 Pouvoir : 00 Pour : 9 Contre : 0

Objet :

8) Désignation commissions Communales impôts directs

Monsieur le Maire explique que selon l'article 1650 du Code Général des Impôts ; les collectivités ont l'obligation de faire parvenir à l'administration fiscale une liste de propositions de commissaires en nom double, en nous faisant parvenir le tableau ci-joint complété.

Ainsi, pour une commune de moins de 2000 habitants, cette liste de proposition doit contenir obligatoirement 12 noms de commissaires titulaires potentiels et 12 noms de commissaires suppléants potentiels. Ce total est porté, aussi bien pour les titulaires que pour les suppléants, à 16 commissaires si la commune comprend plus de 2000 habitants.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Le maire propose la répartition suivante :

Titulaires

COMMUNE DE VERRIERES DE JOUX
LISTE DE PROPOSITIONS DES COMMISSAIRES TITULAIRES

Le Maire Marc LOUVRIER est membre de droit de la CCID

N° d'ordre	Noms et prénoms	Année de naissance	Adresse	Profession ou qualité	Membre du conseil municipal ⁽¹⁾
1	Peitte Olivier	1975	2 LES CARLINES	Comptable	Non
2	Schneider Florine	1987	7 RUE GUSTAVE COLINET	salariée	Non
3	Lejeune Adeline	1988	19 RUE DU CHATEAU	Infirmière	Non
4	Brycoo Jessica	1983	13 RUE DU BOURGEAU	avocate	Non
5	Labbez Dominique	1957	9 RUE DU CHATEAU	retraite	Non
6	Almedovar Julien	1985	28 RUE DU BOURGEAU	salarié	Non
7	Morlet Alexandra	1987	8 RUE GUSTAVE COLINET	salariée	Non
8	Trimaillé Léo	1988	7 SOURCE DES VRETS	salarié	Non
9	Jorda Florence	1974	13 LOTISSEMENT LES CARLINES	fonctionnaire	Non
10	Housser Joel	1964	LES PRISES	Retraité	Non
11	Baud Anne-Laure	1986	3 RUE DE L'ALPAGE	Institutrice	Non
12	Tilly Deborah	1982	22 RUE DE FRANCHE COMTE	secrétaire	Non

A ... Verrières de Joux, le 02/06/2026
Le Maire



COMMUNE DE VERRIERES DE JOUX
LISTE DE PROPOSITIONS DES COMMISSAIRES SUPPLEANTS

N° d'ordre	Noms et prénoms	Année de naissance	Adresse	Profession ou qualité	Membre du conseil municipal ⁽¹⁾
1	Bourgon Pascal	1986	1 CHEMIN DE LA BOULANGERIE	gestionnaire de transport	NON
2	Oroz Vincent Ghislain	1973	1 RUE DU CHATEAU	agriculteur	NON
3	Lhomme Benoit	1982	35 RUE DE FRANCHE COMTE	agent onf	NON
4	Gaudron Stéphane	1975	3 LOTISSEMENT LES CARLINES	salarié	NON
5	Pilloud Laurence	1989	LES PRISES	gestionnaire	NON
6	Velgannon Aurélien	1988	CHEMIN DES GRANGES D'AGNEAU	Médecien	OUJ
7	Agogue Stéphanie	1986	28 LOTISSEMENT SOURCE DES VRETS	Salariée	NON
8	Jacquet René	1952	32 RUE DE FRANCHE COMTE	Retraité	NON
9	Perrardot Yoann	1985	10 RUE DE L'ALPAGE	lumiste	NON
10	Zito Virginie	1986	2 SOURCE DES VRETS	horlogère	NON
11	Tyrode Yohan	1980	7 RUE DU BOURGEAU	magasinier	NON
12	Smaniotto Catherine	1978	10 RUE DU BOURGEAU	salariée	NON

A ... Verrières de Joux, le 02/06/2026
Le Maire



Séance n°06 – Affaire n°08

Présents : 10 Abstention(s) : 00

Pouvoir : 00

Pour : 10

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

13 juillet : l'assoc des écoliers est partant pour faire une buvette. Il est prévu de chercher un groupe pour l'animation musicale. Le conseil communal des verrières suisses est invité.

Rencontre association : Belinda Tournier explique le but de la rencontre.

Vidéo surveillance : monsieur Schneider explique que l'alimentation d'électricité n'est pas encore en place. Il est prévu de relancer Balossi Marguet.

Parc de jeu : discussion de remettre des plaquettes ou des écorces.

L'ordre de la séance étant épuisé, le Maire déclare la séance du conseil municipal levée à 23 heures 30 minutes.

Le Maire,
Marc LOUVRIER

La secrétaire de séance,
Océane KAE LBEL

Les membres du Conseil Municipal – Signatures du conseil municipal du 1 juin 2026

TOURNIER Belinda – 1 ^{er} adjointe	
BASTO José– 2 ^{ème} adjoint	
KAE LBEL Océane - 3 ^{ème} adjointe	
GOMIMBAULX Elodie	
KOGLER Sébastien	
LESUEUR Brigitte	
MANZONI Marie	
PILLOUD Pascal	
SCHNEIDER Damien	
VALGANON Aurélien	